Syndicat National du Personnel de France Travail

TÉLÉTRAVAIL PROCHES AIDANTS & FEMMES ENCEINTES

LE SAVIEZ-VOUS ?

Qui est concerné ?

- **Les femmes enceintes**
- **Les proches aidants / aidants familiaux.**

L'accord rappelle qu'un proche aidant est une personne qui apporte une **aide régulière à un proche en perte d'autonomie**, dans les actes de la vie quotidienne.

Un télétravail facilité

L'accord prévoit explicitement que :

- Le télétravail est facilité pour les agents de droit privé de France Travail en situation d'aidant et les femmes enceintes.
- Il ne s'agit donc pas d'une simple possibilité théorique :

L'accord reconnaît un traitement adapté de ces situations particulières.

Plus de souplesse dans l'organisation :



- Notamment dans le délai de prévenance en cas de modification
- Plus de 2 jours de télétravail possible par semaine
- Une dérogation au jour obligatoire de présence sur le site habituel.

Concrètement, cela signifie que l'organisation du télétravail peut être adaptée plus facilement aux contraintes médicales, familiales ou d'accompagnement



Un refus doit rester exceptionnel



L'accord est clair, si un refus intervient :

- Le manager doit fournir **une motivation écrite**
- L'agent peut exercer **un recours.**

Le regard du SNAP

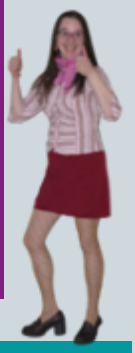
Être enceinte ou accompagner un proche dépendant n'est pas une situation « standard ».

L'accord reconnaît ce besoin d'adaptation :

- Davantage de souplesse
- Possibilité de dépasser les plafonds habituels
- Refus encadrés et motivés.

Ces droits existent : ils doivent être connus, appliqués et respectés.

En cas de difficulté, de question sur vos droits, **n'hésitez pas à vous rapprocher de vos représentants SNAP.**





POUR EN SAVOIR PLUS *suivez les liens :*

Tout savoir sur les aides pour les proches aidants

Page intranet sur les proches aidants

Le SNAP vous accompagne au quotidien, n'hésitez pas à contacter vos représentants SNAP.

SNAP PROCHE, ACTIF, humain !

SYNDICAT SNAP FRANCE TRAVAIL services
Délégués Régionaux : Magalie COINTE - Laurent GONIN
Tél pro : 06 01 22 42 19 ou via Teams
syndicat.snap-pes@francetravail.fr https://www.snap-francetravail.fr/

Je scanne, j'adhère !